



Commune de BERTRANGE

## AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES s.a.**, au nom et pour le compte **P'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un rideau de séparation (Hall sportif) à Bertrange.

Bertrange, le 25 juillet 2022



Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un rideau de séparation à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 25 juillet 2022.

Bertrange, le 25 juillet 2022



Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire